

# Fichier Départemental de la Demande Locative Sociale



## Le Mans Métropole

**Stéphanie TREMBLAIS**  
Service Habitat Logement  
Hôtel de Ville – Place Saint Pierre  
CS40010  
72 039 LE MANS Cedex 9  
Tel : 02 43 47 43 13  
[stephanie.tremblais@lemans.fr](mailto:stephanie.tremblais@lemans.fr)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les demandes de logement social sont enregistrées dans un fichier départemental partagé entre les bailleurs sociaux et leurs partenaires. Ce fichier permet d'assurer la fluidité du patrimoine et la mobilité des locataires, de mieux connaître les besoins et limiter la vacance.

Ce dispositif contribue donc à améliorer la transparence en matière d'attribution et d'information des demandeurs et développer ainsi une politique de l'habitat concertée. Le CREHA Ouest est administrateur du système d'enregistrement.

### TYPE D'AIDE

Subvention / prime.

### TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Demandeurs de logements locatifs sociaux.

### MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Le financement est assuré par l'ensemble des partenaires. Le Mans Métropole participe aux dépenses de fonctionnement à hauteur de 13 569 € y compris la maintenance du réseau.

### PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

USH Pays de la Loire, CREHA OUEST, bailleurs sociaux, Etat, Action Logement, Département, Communes, intercommunalités.

### ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget 2024 : 13 569 €

### BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023 : participation de 13 569 €